

Appel à commentaires

Les normes comptables au Canada : orientations futures

préparé par le
Conseil des normes comptables

Date limite de réception des commentaires : le 15 septembre 2004

CNC

Pour répondre à l'appel à commentaires

Le présent appel à commentaires est publié par le Conseil des normes comptables. Le Conseil est constitué de personnes bien au fait de l'établissement et de l'utilisation des états financiers, qui proviennent d'entreprises, de cabinets d'expertise comptable et des milieux universitaires. Tous les membres du Conseil siègent à titre personnel et non à titre de représentants de leur employeur ou d'une organisation.

Le Conseil invite les individus et les organisations à lui faire parvenir leurs commentaires par écrit. Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils expliquent clairement les points soulevés et qu'ils comportent des suggestions précises quant à la ligne de conduite à adopter, appuyées de motifs précis. Tous les commentaires reçus seront mis à la disposition du public une semaine après leur réception.

Pour être pris en considération, les commentaires devront être reçus avant le 15 septembre 2004, à l'adresse suivante :

**Ron Salole
Directeur, Normes comptables
Conseil des normes comptables
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2**

Pour des raisons d'ordre pratique, nous préférons que les commentaires soient transmis par courriel (en format Word) à : ed.accounting@cica.ca.

LES NORMES COMPTABLES AU CANADA :

ORIENTATIONS FUTURES

APPEL À COMMENTAIRES

Le Conseil des normes comptables élabore actuellement un plan quinquennal pour la période de 2005 à 2010¹. Sur l'avis du Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC), le Conseil a décidé de solliciter les commentaires du public sur les orientations stratégiques qui guident ses actions actuelles avant de procéder à l'élaboration d'un nouveau plan.

Le présent document vise l'obtention de commentaires concernant la stratégie future du Conseil. Le Conseil souhaite obtenir des commentaires d'un vaste groupe constitué d'utilisateurs, de préparateurs et de vérificateurs d'états financiers, d'autorités de réglementation et de tous les autres membres du public intéressés. Les commentaires aideront le Conseil à déterminer, en collaboration avec le CSNC, où concentrer son attention et ses ressources, et auront une incidence sur le choix de projets prioritaires particuliers. Le Conseil souhaite recevoir des commentaires portant principalement sur les questions relatives aux politiques et à l'approche générales. À cette étape-ci, il ne souhaite pas obtenir de commentaires sur des sujets précis auxquels il devrait ou non s'intéresser, bien que les répondants puissent juger utile de faire mention de projets précis à titre d'exemples pour étayer leurs points de vue sur des questions stratégiques.

Résumé des questions clés

Le Conseil sera heureux de recevoir tout commentaire sur son orientation et sa stratégie mais, comme il est indiqué dans le document de travail connexe, il souhaite particulièrement vérifier le bien-fondé de certaines des orientations énoncées dans le rapport définitif de 1998 du Groupe de travail de l'ICCA sur la normalisation et dans le mandat actuel du Conseil. Les quatre questions clés qui se posent, et qui doivent être examinées dans l'ordre, sont celles de savoir si le Canada devrait :

¹ Le plan actuel du Conseil pour 2003 à 2005, y compris les orientations stratégiques et les politiques, demeurera en vigueur jusqu'à son remplacement par le plan pour 2005 à 2010.

- maintenir sa propre fonction de normalisation;
- maintenir ses propres PCGR ou adopter soit les PCGR américains, soit les International Financial Reporting Standards (IFRS), qui sont les normes de l'International Accounting Standards Board (IASB);
- maintenir la stratégie actuelle qui consiste à viser la convergence des normes comptables à l'échelle internationale tout en poursuivant l'harmonisation avec les PCGR américains;
- envisager de modifier les exigences actuelles des PCGR en vue de fournir une meilleure information aux utilisateurs des états financiers de différents types d'entités au moyen, par exemple, d'une application élargie de l'information différentielle.

Le Conseil est arrivé à la conclusion qu'il ne sera pas en mesure d'élaborer un plan stratégique sans avoir d'abord reconsidéré sa mission et ses objectifs à la lumière des réponses qu'il recevra à la suite de la publication du présent appel à commentaires. La comptabilité générale canadienne pourrait adopter l'une ou l'autre d'un certain nombre d'orientations différentes, dont chacune entraînerait des besoins en matière de ressources et des calendriers de mise en application très différents. Les possibilités sont notamment les suivantes (l'ordre de présentation n'est pas important) :

Scénario	Effet sur la normalisation	Calendrier	Incidences
Maintenir le statu quo.	Maintenir les structures de normalisation actuelles.	D'ici 2007, nous devrions savoir si les IFRS seront acceptées par les principaux marchés financiers, y compris les États-Unis.	La transition vers l'adoption des PCGR américains ou des IFRS commence en 2008-2009. Nécessite de tenir compte de la place à donner aux règles américaines détaillées.
Adopter les PCGR américains pour toutes les entités.	Supprimer ou réduire considérablement les structures de normalisation actuelles.	La mise en application dépend du moment auquel les préparateurs d'états financiers, les vérificateurs et les utilisateurs disposeront des ressources adéquates.	Nécessite de former de nouveau tous les groupes de parties prenantes.
Adopter les IFRS pour toutes les entités.	Supprimer ou réduire considérablement les structures de normalisation actuelles.	La mise en application dépend du moment auquel les préparateurs d'états financiers, les vérificateurs et les utilisateurs	Nécessite de former de nouveau tous les groupes de parties prenantes. La transition vers l'adoption des IFRS commence en

		disposeront des ressources adéquates. L'IASB a besoin de l'appui des normalisateurs nationaux, dont le Canada, pendant quelques années encore.	2008.
Abandonner l'harmonisation avec les normes américaines. Élaborer des normes qui reflètent mieux le contexte canadien.	Maintenir une fonction de normalisation pleine et entière au Canada.	Pourrait commencer immédiatement.	Évite les difficultés et la confusion associées dans la pratique à la similitude croissante des normes canadiennes et américaines.
Abandonner le domaine. Laisser le marché déterminer les pratiques d'information.	Supprimer ou réduire considérablement les structures de normalisation actuelles.	Pourrait commencer immédiatement.	Exige des négociations privées avec chaque entité concernant les obligations d'information.

Le Conseil est conscient du fait que selon certains de ces scénarios, son plan stratégique devrait prévoir une période de transition raisonnable vers des normes convergentes à l'échelle internationale.

Si le Conseil doit continuer à élaborer des PCGR canadiens (ce qui suppose une prise de décisions à l'égard des deux premières des quatre questions clés présentées plus haut), il aura alors besoin de connaître les points de vue du public sur les questions suivantes :

1. La convergence avec des normes de haute qualité reconnues à l'échelle internationale, et l'harmonisation avec les PCGR américains² devraient-elles continuer d'être des objectifs en ce qui concerne l'information financière au Canada? Dans l'affirmative, ces objectifs devraient-ils s'appliquer en toutes circonstances ou uniquement aux normes destinées à certains types d'entités, et de quelle façon devraient-ils être appliqués?
2. L'information différentielle devrait-elle être élargie aux sociétés ouvertes, de façon que certaines d'entre elles soient soumises à des normes différentes de celles applicables à d'autres sociétés (les sociétés pourraient être distinguées selon leur taille, leur participation ou non aux marchés financiers internationaux ou selon d'autres

² Pour les besoins de son plan actuel, le Conseil a défini l'harmonisation avec les PCGR américains comme étant l'élimination de toute incompatibilité avec les exigences de ceux-ci, sans que cela ne signifie nécessairement l'adoption des normes américaines. On donne cependant parfois d'autres significations à ce terme.

caractéristiques)? En termes généraux et dans le contexte de l'objectif du Conseil d'élaborer des normes de haute qualité compatibles avec son cadre conceptuel, en quoi les normes visant différents types d'entités pourraient-elles différer? Comment pourrait-on justifier cette approche eu égard à l'objectif d'harmonisation avec les PCGR américains ou de convergence à l'échelle internationale?

Une toile complexe d'enjeux et de facteurs environnementaux sous-tend ces deux séries de questions. En répondant à ces questions et en formulant des commentaires sur d'autres éléments, les commentateurs sont priés d'indiquer tout renseignement supplémentaire ou toute recherche susceptible d'être nécessaire pour que le Conseil prenne des décisions éclairées sur son orientation et sa stratégie futures.

Après avoir élaboré son projet de plan stratégique, le Conseil devra examiner sa structure, ses processus et ses ressources en fonction de l'orientation stratégique adoptée. Les répondants qui proposent d'apporter des modifications substantielles au mandat actuel du Conseil ou à son orientation stratégique sont priés de formuler des commentaires sur les incidences potentielles de ces modifications sur la structure, les processus et les ressources actuels.

Déroulement et calendrier du processus de planification du Conseil

À la suite de la diffusion du présent appel à commentaires, le Conseil prévoit obtenir des commentaires par l'entremise des lettres de commentaires et d'une série de consultations directes de parties intéressées au cours de la période de juin à septembre 2004. Lorsqu'il aura analysé les commentaires, le Conseil élaborera un projet de plan stratégique qui fera l'objet de discussions avec le CSNC et qui sera publié pour commentaires. Il prévoit approuver son nouveau plan stratégique et le programme de travail connexe au milieu de 2005.

Contrairement à certains documents de consultation du public sur des questions d'intérêt public, le présent appel à commentaires ne propose pas de stratégie unique sur laquelle formuler des commentaires. Le document vise plutôt l'obtention de commentaires sur des questions

stratégiques en vue de s'assurer que le Conseil dispose de toutes les informations pertinentes avant de prendre des décisions de principe. Le Conseil évaluera les orientations de principe proposées par les répondants sur la base de leur clarté, de leur exhaustivité, de leur cohérence interne et de leur compatibilité avec les facteurs environnementaux et les objectifs de l'information financière.

Pour aider les lecteurs, le Conseil a élaboré le document de travail connexe. Ce document met en relief les aspects essentiels du cadre de fonctionnement du Conseil et différentes stratégies que pourrait adopter celui-ci, y compris des arguments à l'appui et à l'encontre de chacune des stratégies, ainsi que leurs conséquences potentielles³. En vue de stimuler les discussions, le document de travail résume les facteurs dont le Conseil est actuellement conscient; il ne vise pas à limiter les réponses. Le Conseil souhaite savoir si les lecteurs peuvent porter à son attention des facteurs supplémentaires ou d'autres réflexions sur les facteurs dont traite le document, ainsi que des propositions d'orientations stratégiques particulières.

³ Le Conseil a également élaboré ou obtenu des informations contextuelles supplémentaires sur certaines questions qu'il estime pertinentes. Le document de travail comporte des renvois à ces informations supplémentaires.